



**En quelques mots ...** Une culture pérenne mise en place pour environ 7 ans. Une production de printemps bien adaptée en zones sèches, aux sols à pH supérieur ou égal à 6,5. Une maîtrise technique facilement accessible mais des contraintes de main-d'œuvre au désherbage et au moment de la récolte dont il faut tenir compte dans le calendrier de travail. Début de production dès la 2ème année. Prévoir un séchoir sur l'exploitation.

**... et quelques chiffres :** pour 1 hectare et 22 000 plants.

Temps de travail : **148 heures** l'année de la plantation, **119 heures** en régime de croisière dont plus de 1/3 pour le désherbage.

Marge Brute annuelle : **4 423 €**

## ELÉMENTS TECHNIQUES

Pour 1 ha en agriculture biologique

### 1. Choix de la parcelle

**Privilégier les sols drainants**, plats ou de coteaux (pente maxi 20 %) surtout en culture mécanisée, pH minimum de 6,5 avec ou sans cailloux.

**Exclure les mouillères.** Altitude jusqu'à 1000 m.

### 2. Besoins en eau

Uniquement à la plantation ou dans les semaines qui suivent, les conditions climatiques peuvent imposer un ou deux arrosages pour faciliter la reprise des plants.

### 3. Choix variétal

Il dépend principalement de l'objectif commercial, donc de la demande des acheteurs. Bien clarifier avec eux le choix avant de planter.

**Exemple :** dans le Gard la société « ARCADIE SA » recherche en plantes séchées, les thyms suivants :

- Thym fort : chémotype à thymol,
- Thym doux : chémotype à linalol.

### 4. Installation

Plants : racines nues ou en godets, ils doivent être certifiés « A.B » et garantis conforme d'un point de vue variétal. Possibilité d'auto-production.

**Fumure de redressement :** selon analyse de sol

**Avant la plantation :** apport de matière organique certifiée A.B. (30 à 40 tonnes par hectare), enfouie sur les 10-15 premiers centimètres de terre lors de la préparation superficielle.

**Pour favoriser la reprise :** bien éviter la concurrence des herbes adventices.

**Densité :** 22 000 pieds

**Écartement :** 0.22 à 0.28 cm sur la ligne ; 1.6 à 2 m entre les lignes.

**Matériel de plantation :** un matériel spécifique n'est pas obligatoire, une planteuse viticole ou maraîchère peut suffire.

**Arrachage :** en septième année en moyenne.

### 5. Opérations annuelles en régime de croisière

**Désherbage manuel** sur le rang : jusqu'à 40 heures/an

**Désherbage mécanique** entre les rangs : 9 heures/an

**Fumure :** N.P.K (30 à 40 unités)

### 6. Maladies & parasites

Plante rustique. Pas de traitement systématique. Surveiller l'apparition de maladies (pythium, fusarium) ou de parasites (chenille noire défoliatrice..).

### 7. Récolte / Rendement

**Récolte :** Pas de récolte la première année.

Dans de bonnes conditions, on obtient une production de croisière dès la quatrième année. La récolte s'effectue juste avant floraison (avril-mai).

**Rendement** en régime de croisière : 440 à 580 kg selon la variété et exprimé en kg de feuilles séchées.

### Opérations de récolte et post-récolte

**Dans l'ordre chronologique :** fauchage, remplissage des bennes, acheminement vers le séchoir, remplissage du séchoir, séchage, triage-battage à poste fixe, conditionnement, stockage, expédition, gestion des déchets .

Nécessité d'un séchoir sur l'exploitation.

## DONNÉES ÉCONOMIQUES

sur la période de culture (7 ans)

Pour 1 ha cultivé sans irrigation et en « bio », 585 kg de feuilles séchées Thym à thymol et 445 kg pour le thym à linalol, 119 heures de travail.

Charges d'implantation	
Conduite de la culture Bio	
Fumure de fond	225 €
Plants : 22 000 plants à 0,175 €/plant	3 850 €
Paillage plastique	1 232 €
Coût de mécanisation du chantier de préparation et plantation	510 €
<b>Total pour 7 ans</b>	<b>5 817 €</b>
<b>Soit par an</b>	<b>831 €</b>

Charges opérationnelles annuelles	
Fumure, produits phytosanitaires	205 €
Prestation de service pour récolte, battage-tri, frais d'expédition,,,	490 €
<b>Total</b>	<b>695 €</b>

Amortissement annuel des investissements	
Séchoir selon option choisie : auto-construction ou prestation d'entreprise = 3000 à 6000 €/10 ha/10 ans (retenu option intermédiaire 6000 €/10 ans /10 ha).	60 €
Autres charges fixes de mécanisation, assurances, gazole, réparations	393 €
<b>Total</b>	<b>453 €</b>

<b>Commercialisation pour 1 Ha et 445 kg de feuilles séchées de thym à linalol "BIO"</b>	Vendu à entreprise
Prix de vente par kg de feuille séchées	11,5 €
Hypothèse de vente en régime de croisière	445 Kg
<b>Produit Brut (PB) = prix unitaire x rendement</b>	<b>5 118 €</b>
<b>Marge Brute (MB) = produit brut - charges opérationnelles soit (5118 € - 695 €)</b>	<b>4 423 €</b>
<b>Marge Directe (MD) = MB - amortissements des charges d'implantation (831 €) - amortissement des investissements et autres charges fixes (453 €)</b>	<b>3 139 €</b>
<b>Indicateur de rémunération horaire = rapport MD/nombre d'heures (3139 €/119 h)</b>	<b>26 €</b>

**Attention**, la marge directe est affichée pour une culture en régime de croisière.

Il convient de rappeler que la première récolte n'intervient qu'en année 2 avec un niveau de rendement réduit de 50 % et qu'en année 3 le rendement ne représente que 75 % d'un rendement normal prévu en régime de croisière (années 4 à 7). En tenant compte des années improductives et/ou partiellement productives la rémunération horaire moyenne est de l'ordre de 15 à 20 €.

## CALENDRIER DE TRAVAIL

Temps de travail en heures pour 1 ha

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année d'implantation	Travaux du sol, fumure de fond				23								
	Plantation				84								
	Fumure, désherbage					17							
	Entretien général du matériel							24					
<b>Total année d'implantation : 148 heures</b>													
Années de croisière	Fumure, désherbage					51							
	Récolte, séchage, tri, expédition					44							
	Entretien général du matériel							24					
<b>Total année de croisière : 119 heures</b>													
Dernière année Septième année	Fumure, désherbage					51							
	Récolte, séchage, tri, expédition, gestion des déchets					44							
	Arrachage							24					
	Entretien général du matériel								20				
<b>Total année d'arrachage : 139 heures</b>													

## COMMERCIALISATION

L'intérêt économique de la culture est étroitement lié au type de production (Agriculture Biologique), au type de produit (Huile essentielle et/ou plante séchée), à la surface mise en culture et aux débouchés commerciaux (les petites niches de commercialisation sont de loin les plus rémunératrices mais restent souvent ponctuelles et doivent donc être recherchées en permanence).

## AVERTISSEMENT

**Se référer à la fiche « pour bien utiliser les fiches de références « PPAM » de OIER SUAMME ».**

Il existe une version plus complète de la présente fiche technico-économique. Poste par poste elle présente les données détaillées et constitue pour les porteurs de projet le document de travail utile à la prise de décision.



**Datar**  
Pyrénées

l'Europe  
**ongage**  
en  
Languedoc-Roussillon

la Région  
Languedoc  
Roussillon

Jacky RIQUET : 04 68 11 79 59

**OIER SUAMME**

Maison de l'Agriculture B  
Mas de Saporta CS 40022  
34 875 Lattes  
☎ 04 67 20 88 89  
☎ 04 67 20 48 01  
accueil@suamme.fr